Démarche : Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement : Préfecture des Bouches du Rhone Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** La procédure suivante permet le dépôt des dossiers de demandes d'agrément - première demande ou renouvellement - d'associations de protection de l'environnement au titre des articles L141-1 et R 141-1 à R 141-20 du Code de l'environnement. Identification de l'association Nom de l'association Inscrire le nom complet de l'association Sigle Sigle de l'association - si existant SIRET SIRET Dénomination Forme juridique Adresse du siège social

Adresse postale si différente du siège social

Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnen Adresse postale si différente de celle du siège social
te internet dresse du site internet de l'association
om et prénom du représentant légal
om du contact en charge du dossier scrire le nom de la personne en charge du dossier
oordonnées téléphoniques scrire le numéro de téléphone de la personne en charge du dossier
ourriel ascrire l'adresse électronique de la personne en charge du dossier
ype de demande
ype de demande ndiquer s'il s'agit d'une première demande d'agrément ou d'une demande de renouvellement
ochez la mention applicable, une seule valeur possible  ] 1ere demande
Demande de renouvellement
Cadre territorial de la demande ndiquer le périmètre géographique sur lequel porte la demande départemental (Bouches du Rhône) régional national
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Départemental
Régional
National
Date du dernier arrêté d'agrément A fournir pour les associations demandant un renouvellement de leur agrément

Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement

## Commentaires et explications complémentaires de l'association

Commentaires
Pièces jointes
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Lettre de demande d'agrément/renouvellement indiquant le champ géographique de la demande
Lettre signée du représentant légal ou membre du conseil d'administration délégataire d'un pouvoir
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Statuts
Statuts en vigueur de l'association - Rappel : les statuts doivent être datés, signés par au moins deux représentants du Conseil d'administration et déclarés en Préfecture pour mise à jour du Registre National des Associations
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Réglement intérieur si existant
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Copie de l'insertion au journal officiel de la déclaration mentionnée à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association
Une copie de l'insertion au journal officiel de la déclaration mentionnée à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Liste des dirigeants de l'association
Liste des dirigeants en vigueur comprenant : leur nom , leur profession, le lieu du domicile, leur nationalité et leur rôle au sein de l'association
- Rappel : la liste des dirigeants doit être déclarée en Préfecture pour mise à jour du Registre National des Associations
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Note présentant l'activité de l'association lors des 5 dernières années
Note présentant l'activité et l'évolution de l'association, le champ géographique dans lequel elle intervient ainsi que tou élément de nature à établir qu'elle a effectivement et publiquement œuvré à titre principal pour la protection de l'environnement
Cas d'une première demande : note portant seulement sur les 3 dernières années.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Compte-rendus des assemblées générales des 5 dernières années
Assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Cas d'une première demande, ne fournir que les 3 dernières années
- Cas d'une première demande : 3 dernières années
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Rapports d'activités des 5 dernières années

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier Comptes de résultat et de bilan des 5 dernières années Cas d'une première demande : 3 dernières années Pièce justificative à joindre en complément du dossier Montant et répartition des cotisations des 5 dernières années (dont répartition géographique) Fournir : le montant des cotisations par catégorie / type de membre ; le nombre et la répartition géographique des membres à jour de leur cotisation décomptés lors de l'assemblée générale ; le nombre de membres, personnes physiques, cotisant par l'intermédiaire d'associations fédérées le cas échéant ; le produit des cotisations par type de cotisant et au total Cas d'une première demande, ne fournir que les 3 dernières années Pièce justificative à joindre en complément du dossier Dates des réunions des conseil d'administration des 5 dernières années Cas d'une première demande : 3 dernières années Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation sur l'honneur conforme à l'article 18 du décret 2017-908 du 6 mai 2017 signée du représentant légal Fournir une attestation conforme à l'article 18 du décret 2017-908 du 6 mai 2017 signée du représentant légal ou de la personne délégataire du pouvoir du représentant légal Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation de souscription au Contrat d'engagement républicain Engagement à fournir sur papier libre, signé par le représentant légal, conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 OU signature à apposer sur l'annexe du décret susmentionné Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Pouvoir

Demande d'agrément d'une association au titre de la protection de l'environnement

A fournir si la lettre de demande d'agrément n'a pas été signée par le représentant légal de l'association.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Modalité de l'accès aux comptes s'il s'agit d'une première demande

S'ils ne figurent pas dans les statuts ou le règlement intérieur justifier : a) Les conditions permettant l'accès aux comptes de l'association par tous ses membres ; b) Les délais de communication permettant aux membres de prendre connaissance à l'avance des documents sur lesquels ils sont amenés à se prononcer en assemblée générale ; c) Les modalités de déroulement des votes de l'assemblée générale.